

Le 25 janvier 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-023

Travaux, maintenance et entretien

Déviation VC n°8 (Route de Combray)
Commune de St-Léger-sur-Roanne
En vue de l'extension de la plateforme aéroportuaire

Mission de Coordination de sécurité et de protection de
la santé des travailleurs
(SPS)

Contrat avec la société
CREA SYNERGIE

Certifié exécutoire	06 FEV. 2023
Reçu en préfecture	30 JAN. 2023
Publié	06 FEV. 2023

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'article R.2122-8 du Code de la commande publique, portant sur les marchés publics passés sans publicité ni mise en concurrence préalable pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et plus particulièrement la compétence obligatoire « Développement économique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs, pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres dont le montant est inférieur ou égal à 90 000,00 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération a souhaité réaliser des travaux de déviation de la voie communale n°8 (Route de Combray) Commune de St-Léger-sur-Roanne, en vue de l'extension de la plateforme aéroportuaire ;

Considérant qu'une mission de coordination de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (SPS) est obligatoire ;

Considérant l'offre de la société CREA SYNERGIE d'un montant forfaitaire de 867,50 € HT ;

DECIDE

- D'approuver la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (SPS) relative aux travaux de déviation de la voie communale n°8 (Route de Combray) Commune de St-Léger-sur-Roanne, en vue de l'extension de la plateforme aéroportuaire, avec la société CREA SYNERGIE ;
- De préciser que le montant forfaitaire de cette mission s'élève à 867,50 € HT.

Par délégation du Conseil communautaire
Pour le Président et par subdélégation,

Jacques TRONCY

Vice-Président délégué aux finances
Et aux achats publics

